

Annexe Explicative

La réponse de la Défense à la décision ICC-01/04-01/10-158 de la Chambre Préliminaire I ordonnant la soumission d'une liste de communications privilégiées parmi la liste prélevée par le Procureur (ICC-01/04-01/10-71 Annexe B), est resoumise à la Chambre en *Corrigendum* pour des raisons d'erreurs typographiques.

L'annexe A confidentielle ex parte, réservée à la Défense et au Greffe demeure sans changements.

A handwritten signature in black ink, reading "Nicholas Kaufman". The signature is written in a cursive, slightly slanted style. Below the signature is a horizontal line.

Nicholas Kaufman

Conseil de M. Callixte Mbarushimana

Fait le vendredi, mai 20, 2011

À Jérusalem (Israël)